

L'exécutif octroie 100 millions d'euros à l'évaluation clinique des solutions d'e-santé

En marge d'une visite à Station F, le gouvernement a annoncé la généralisation de l'espace numérique de santé à l'ensemble des Français au 1er janvier 2022. Il a aussi présenté une "stratégie d'accélération du numérique en santé" , qui prévoit notamment 100 millions d'euros pour subventionner l'évaluation clinique des solutions en e-santé.

Temps de lecture : minute

19 octobre 2021

Il sera généralisé le 1er janvier 2022. L'espace numérique de santé, qui servira d'abord pour les patients d'espace de stockage de documents médicaux et de leurs dossiers médicaux partagés (DMP), comprendra une messagerie sécurisée pour les échanges entre patients et soignants. Après une expérimentation jugée satisfaisante dans trois départements pilotes, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, a annoncé ce lundi 18 octobre 2021 sa mise à disposition pour l'ensemble de la population.

"On a testé l'espace numérique de santé à l'échelle territoriale avec de bons résultats" , a-t-il déclaré en marge d'une visite à Station F, le temple parisien des startups. "Le déploiement national est prévu le 1er janvier" pour "l'ensemble des Français" et leurs soignants, a-t-il indiqué. Les personnes qui ne veulent pas de cet espace numérique de santé auront un délai d'un mois pour s'opposer à ce qu'un espace soit créé à leur nom. "Il faudra du temps, vous l'imaginez bien, pour que chacun s'acclimate et apprenne à s'en servir, mais cela va être une petite

révolution très favorable à la santé" , a-t-il dit.



À lire aussi

E-Santé : La France est le pays européen le mieux doté en fonds d'investissement

Couvrir l'évaluation clinique des solutions

Olivier Véran, ainsi que trois autres membres du gouvernement, Frédérique Vidal (Recherche), Agnès Pannier-Runacher (Industrie) et Cédric O (Numérique) sont venus mardi à Station F présenter la "*stratégie d'accélération du numérique en santé*" , qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance. L'État prévoit de dépenser 650 millions d'euros en 5 ans pour cette stratégie, qui fait partie du plan de 7,5 milliards d'euros pour l'innovation en santé, annoncé en juin par le président de la République.

Le plan prévoit par exemple 100 millions d'euros pour subventionner jusqu'à 60 % des frais d'évaluation clinique des logiciels et autres

dispositifs numériques de santé - les startups n'ont souvent pas les reins assez solides pour supporter seules les coûts de vérification de l'efficacité clinique de leurs innovations. Il prévoit aussi la création d'une trentaine de services d'expérimentation des innovations numériques dans les hôpitaux et autres organisations de soin.

Une enveloppe de 95 millions d'euros sera consacrée au développement de la filière imagerie médicale. 81 millions d'euros seront fléchés vers la formation numérique des médecins, pharmaciens, infirmiers et autres professionnels de santé. Une somme qui servira aussi à former des ingénieurs, juristes et experts réglementaires en santé numérique.

Article écrit par Maddyne, avec AFP